



Revesion prestation compensatoire

Par arlay, le **08/03/2012** à **15:40**

Bonjour,

Mon mari a été condamné par le tribunal de Nantes le 5 janvier 1993, a versé à son ex épouse et à vie une prestation compensatoire mensuelle de de 2000 Frs soit 304 euros qui est actuellement de 360 euros/mois.

Compte tenu qu'avant le divorce il lui versait mensuellement une somme très importante, nous avons fait un calcul qui montre que nous lui avons verser à ce jour la somme de 140.663 euros.

Nous pensons que cette somme dépasse largement la rente que nous aurions été amené à payer si à l'époque (1993) ce mode de paiement existait.

Nous sommes en retraite tous les deux et nos revenus ont bien sur diminués

Que peut-on faire ?

Merci par avance de votre réponse.

Cordialement